



BUDGET PRIMITIF 2021

Note de présentation brève et synthétique

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, codifié par l'article 2313-1 du code général des collectivités territoriales, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note présente donc les principales informations et évolutions du budget 2021 de la commune de Sainte-Suzanne. Elle est disponible sur le site internet de la commune.

1. Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Au cours de l'année, après le vote du budget, la commune peut :

- percevoir de nouvelles recettes
- décider d'engager une nouvelle dépense (travaux urgents, opportunité...)
- ajuster une dépense
- réduire un chapitre pour en alimenter un autre

Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives ; elles sont votées par le conseil municipal.

Le budget 2021 est voté le 09 avril 2021 par le conseil municipal.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de la collectivité :

- La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (énergies, fournitures, personnel...).
- La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune (travaux, achats de matériel...)

2. Retour sur le budget 2020

	MONTANT REALISE	% REALISE
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	703 929,52 €	63,7 %
RECETTES	862 531,40 €	78 %
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	301 620,19 €	44,5 %
RECETTES	369 222,75 €	54,5 %

Crise sanitaire :

- Dépenses liées : 10 051,30 €
- Impact sur les recettes : location de la salle polyvalente, droit de place

Principales dépenses d'investissement :

- Amélioration cadre de vie et conditions de travail
 - Cimetière ossuaire et relevages tombes 2019
 - Tables individuelles et panneau d'affichage école élémentaire
 - Imprimante silhouette, banc école maternelle
 - Vidéoprojecteur mairie
 - Téléviseur périscolaire
 - Matériel cuisine SPO (chauffe-eau, cuisinière, étuves, friteuse)
 - Débroussailleuse services techniques
 - Tablette services techniques
 - Services techniques : compresseur
 - Salle polyvalente : nettoyeur haute pression, aspirateur, tables et chaises
 - Périscolaire : fresque murale
 - Mairie : fauteuils ergonomiques
 - Annexe : chaises et tables
 - Ecole maternelle : enceintes bluetooth, marquise
 - Ecole élémentaire : caisses de rangement

- Réduction empreinte environnementale
 - Fenêtres escaliers + balcon mairie
 - Chaudière école maternelle
 - Eclairage public côte de Grand Vie et rue Jean Jaurès
 - Eclairage public Rues de Besançon, de la Grotte, de la République, du 17 Novembre, des Jeannettes, des Campenottes, des Lilas, des Prés, du Cimetière, de la Fonderie, du Saint-Michel, Place de l'Europe

- Rénovation et mises aux normes
 - WC PMR école maternelle
 - Travaux rénovation Salle polyvalente

3. Charges de personnel

10 agents :

3 hommes : catégorie C / agent de maîtrise, adjoint technique, adjoint technique principal de 1ère classe

7 femmes : catégorie C / adjoint administratif principal de 1ère classe, adjoints administratifs, ATSEM principal de 2^{ème} classe, adjoints techniques

8 temps complet

2 temps non complet : 17,5/35 et 8/35

Rémunérations brutes	Régime indemnitaire	Charges salariales	Charges patronales	Dépenses liées à l'action sociale
206 470,50 €	17 931,93 €	41 294,10 €	95 970,45 €	974,48 €

4. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant des services communaux. Pour la section de fonctionnement, le budget est voté par chapitre. L'ensemble des dépenses de même ordre sont à l'intérieur d'un même chapitre budgétaire.

DEPENSES

Chapitre	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Evolution BP2020 BP2021
011 - charges à caractère général	250 530.90 €	209 144.11 €	281 169.74 €	+ 12.23 %
012 - charges de personnel	340 354.54 €	329 345.47 €	330 658.97 €	- 2.85 %
014 - atténuation de produits	21 000.00 €	19 645.00 €	9 822.50 €	- 53.23 %
65 - autres charges de gestion courante	125 642.95 €	125 693.09 €	133 181.68 €	+ 5.96 %
66 - charges financières	9 147.27 €	9 147.27 €	7 908.99 €	- 13.54 %
67 - charges exceptionnelles	6 756.00 €	6 755.53 €	5 000.00 €	- 25.99 %
68 - dotations aux provisions	/	/	116.00 €	+ 100 %
022 - dépenses imprévues	28 489.16 €		16 339.86 €	- 45.98 %
023 - virement à la section d'investissement	319 567.22 €		231 000.81 €	- 27.71 %
042 - opérations d'ordre entre sections	4 199.05 €	4 199.05 €	5 415.00 €	+ 28.96 %
TOTAL	1 105 687.09 €	703 929.52 €	1 020 613.55 €	- 7.78 %

Les dépenses générales (chapitre 011) regroupent les achats d'eau, d'électricité, de fournitures et de petits matériels, l'entretien des bâtiments, de la voirie et des forêts, les primes d'assurance, les cérémonies, les animations...

Les dépenses de personnel (chapitre 012) : la masse salariale inclut les rémunérations brutes, la nouvelle bonification indiciaire, le régime indemnitaire, les charges salariales et patronales, l'assurance du personnel et la médecine du travail.

L'atténuation de produits (chapitre 014) comprend le FPIC, Fonds de Péréquation d'Intérêts Communautaires. il s'agit d'un fonds prélevé sur les communes avec de fortes ressources pour être redistribué aux communes plus défavorisées. Cette année, Pays de Montbéliard Agglomération prend en charge la moitié de ce qui incombe aux communes.

Les charges de gestion courante (chapitre 65) : il s'agit des indemnités des élus, des subventions versées aux associations, de la subvention versée au CCAS.

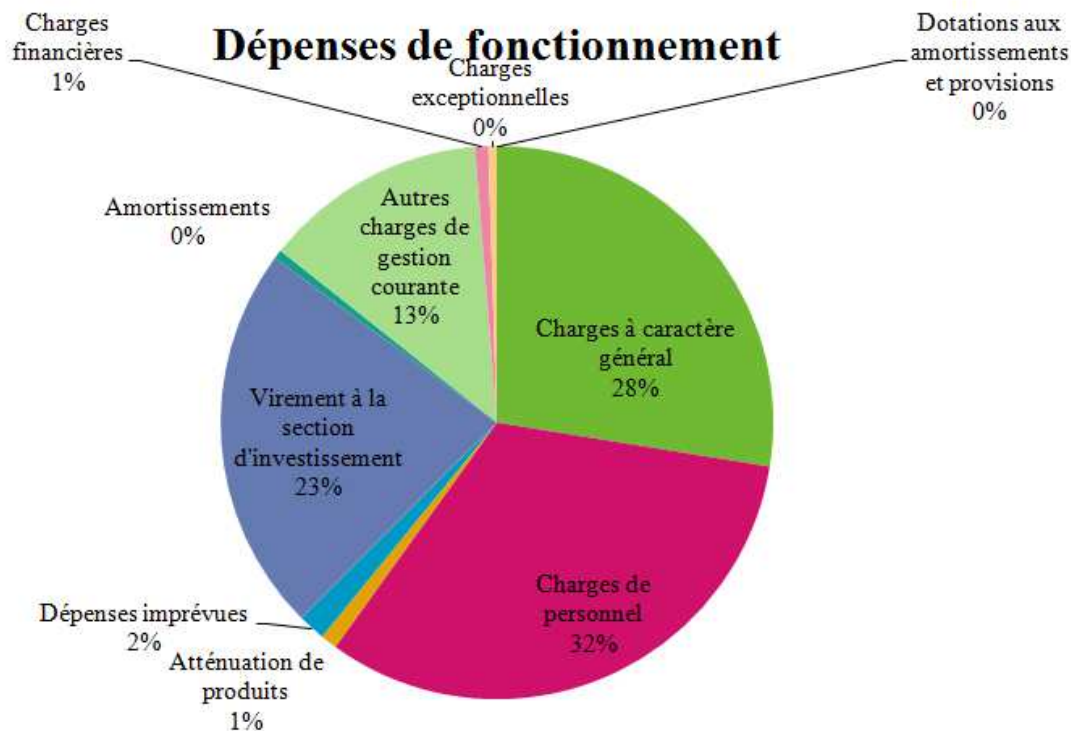
Les charges financières (chapitre 66) représentent les intérêts des emprunts contractés.

Les dotations aux amortissements et provisions (chapitre 68) : ce chapitre correspond aux provisions pour créances douteuses, c'est-à-dire non recouvrées sur les deux dernières années.

Les dépenses imprévues (chapitre 011) : cette somme permet à l'ordonnateur de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative du conseil municipal.

Le virement à la section d'investissement (chapitre 023) est constitué de l'excédent des recettes sur les dépenses de fonctionnement. Ce virement constitue l'une des recettes propres de la section d'investissement : l'autofinancement.

Les opérations d'ordre entre section / amortissements (chapitre 042) : Cette technique comptable permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation irréversible des biens et de dégager des ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Cette dépense obligatoire, inscrite à la section de fonctionnement, est reportée obligatoirement en crédit à la section investissement.



RECETTES

Chapitre	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Evolution BP2020 BP2021
002 - excédent antérieur reporté	228 922.79 €	/	180 081.32 €	- 21.34 %
013 - atténuation de charges	15 000.00 €	18 476.73 €	12 552.00 €	- 16.32 %
70 - produits des services	39 599.70 €	28 903.71 €	39 611.82 €	- 2.44 %
73 - impôts et taxes	661 496.76 €	670 686.37 €	665 863.83 €	+ 0.66 %
74 - dotations et participations	128 667.84 €	117 913.43 €	106 758.47 €	- 17.03 %
75 - autres produits de gestion courante	32 000.00 €	25 705.99 €	13 577.31 €	- 57.57 %
76 - produits financiers	/	1.37 €	/	/
77 - produits exceptionnels	/	843.80 €	168.80 €	+ 100 %
042 - opérations d'ordre entre section	/	/	2 000 €	+ 100 %
TOTAL	1 105 687.09 €	862 531.40 €	1 020 613.55 €	- 7.78 %

L'excédent antérieur reporté (chapitre 002) correspond au résultat excédentaire de 2020.

L'atténuation de charges (chapitre 013) : ces recettes proviennent de la participation de la Poste au fonctionnement de l'agence postale communale, du remboursement de salaire lors des arrêts maladie des agents.

Les produits de service (chapitre 70) proviennent de l'affouage, des concessions au cimetière, du périscolaire, du transport scolaire.

Les impôts et taxes (chapitre 73) : il s'agit des impôts locaux, des compensations et de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

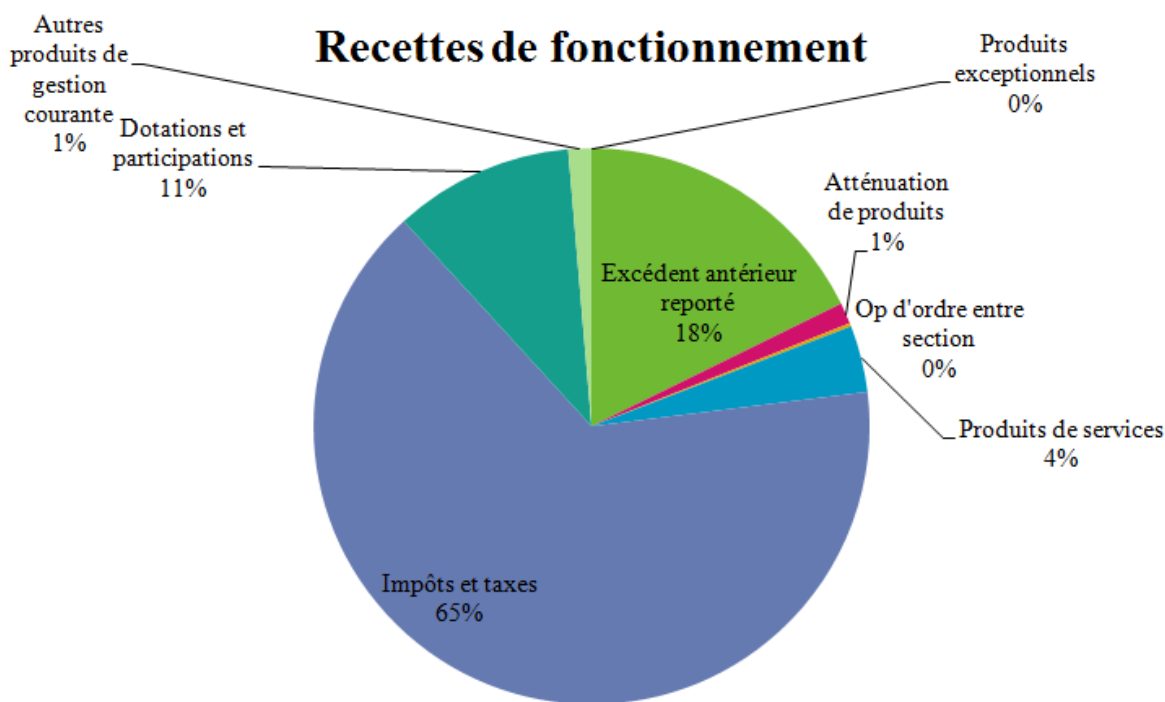
Les dotations et participations (chapitre 74) comprennent les dotations de l'Etat, des aides de la CAF, du FCTVA.

Les produits de gestion courante (chapitre 75) correspondent aux locations des logements communaux et de la salle polyvalente.

Les produits financiers (chapitre 76) correspondent aux parts sociales.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) comprennent l'annulation de mandats émis sur les exercices antérieurs.

Les opérations d'ordre entre sections / immobilisations (chapitre 042) correspondent aux travaux en régie, et plus précisément à la rémunération des agents lors de travaux d'investissement effectués en régie.



5. La section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de biens immobiliers, d'études, de travaux, de matériel, de mobilier, de matériel informatique...
- En recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

DEPENSES

Chapitre	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Evolution BP2020 BP2021
001 - solde d'exécution d'investissement reporté	228 790.24 €	/	161 187.66 €	- 29.55 %
10 - dotations, fonds divers, réserves	647.96 €	647.96 €	5 879.66 €	+ 807.41 %
16 - remboursement d'emprunts	76 403.61 €	76 403.61 €	77 063.98 €	+ 0.86 %
204 - subventions d'équipements versées	2 000.00 €	954.00 €	3 000.00 €	+ 50 %
21 - immobilisations corporelles	344 624.85 €	200 040.39 €	382 287.31 €	+ 10.93 %
23 - immobilisations en cours	25 000.00 €	23 574.21 €	/	- 100 %
TOTAL	677 466.66 €	301 620.17 €	629 418.61 €	- 7.09 %

Le solde d'exécution d'investissement reporté (chapitre 001) correspond au résultat déficitaire 2020.

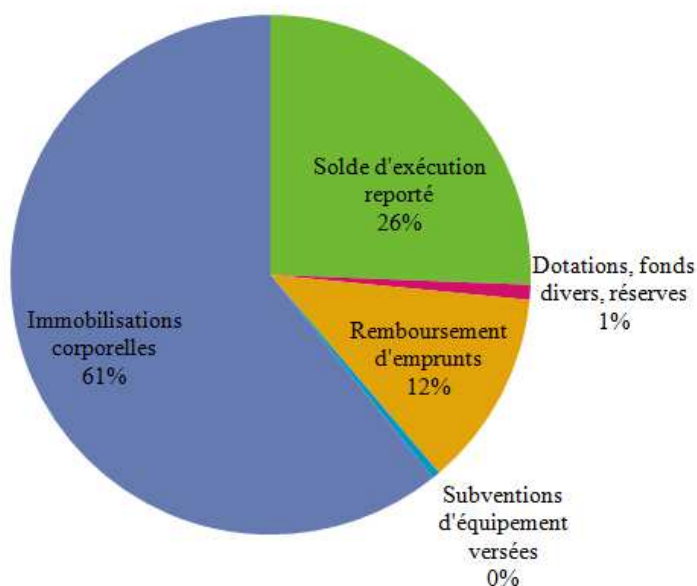
Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) correspondent à la taxe d'aménagement à verser à Pays de Montbéliard Agglomération.

Les remboursements d'emprunts (chapitre 16) sont les remboursements du capital des emprunts.

Les subventions d'équipements versées (chapitre 204) comprennent les subventions versées lors des ravalements de façades des immeubles sur certains secteurs.

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) correspondent aux achats et travaux ponctuels.

Dépenses d'investissement



RECETTES

Chapitre	BP 2020	Réalisé 2020	BP 2021	Evolution BP2020 BP2021
10 - dotations, fonds divers, réserves	305 772.39 €	317 095.70 €	274 399.80 €	- 10.26 %
13 - subventions d'investissements	47 928.00 €	47 928.00 €	68 603.00 €	+ 43.14 %
16 - emprunts et dettes	/	/	50 000.00 €	+ 100 %
021 - virement de la section de fonctionnement	319 567.22 €	/	231 000.81 €	- 27.71 %
040 - opérations d'ordre entre section	4 199.05 €	4 199.08 €	5 415.00 €	28 96 %
TOTAL	677 466.66 €	369 222.78 €	629 418.61 €	- 7.09 %

Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) correspondent aux recettes de la taxe d'aménagement, du FCTVA et de l'affectation du résultat 2020.

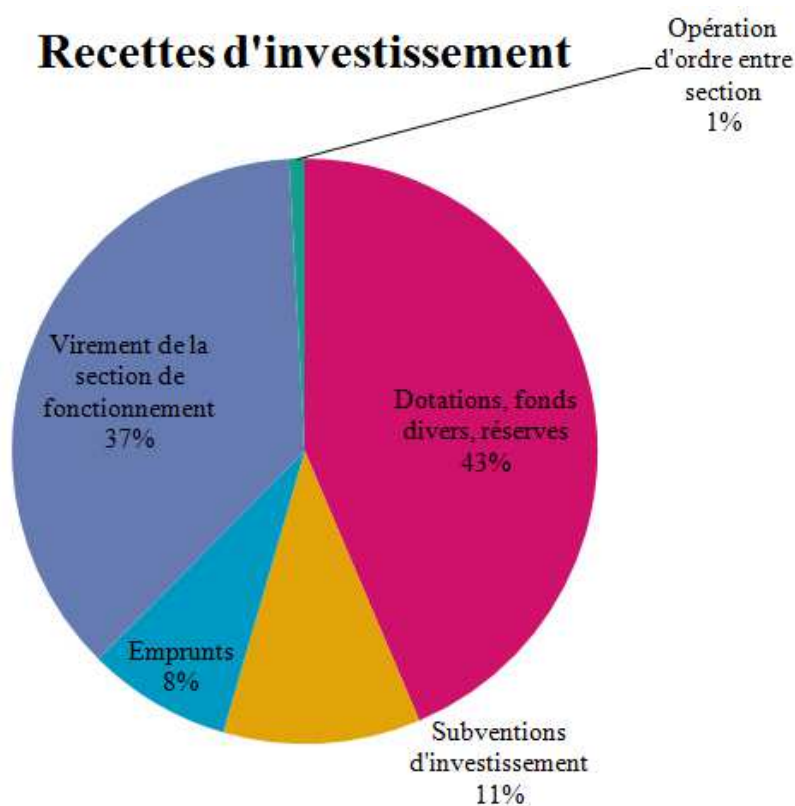
Les subventions d'investissement (chapitre 13) incluent les subventions touchées pour les projets d'investissements.

Les emprunts et dettes (chapitre 16) sont les emprunts réalisés pour effectuer les investissements.

Le virement de la section de fonctionnement (chapitre 021) est l'autofinancement.

Les opérations d'ordre entre section (chapitre 040) comprennent le amortissements.

Recettes d'investissement



6. Les principaux projets pour l'année 2021

Un développement éco-responsable en accord avec la qualité de vie :

- Mobilier école maternelle
- Mobilier périscolaire
- Mobilier urbain
- Matériel électoral

- Eclairage public
- Matériel services techniques
- Remplacement d'un véhicule des services techniques en fin de vie par un modèle à faible empreinte environnementale

Un soutien aux initiatives et projets participatifs et associatifs :

- Aire de jeux + espace fitness

Une valorisation de notre patrimoine communal :

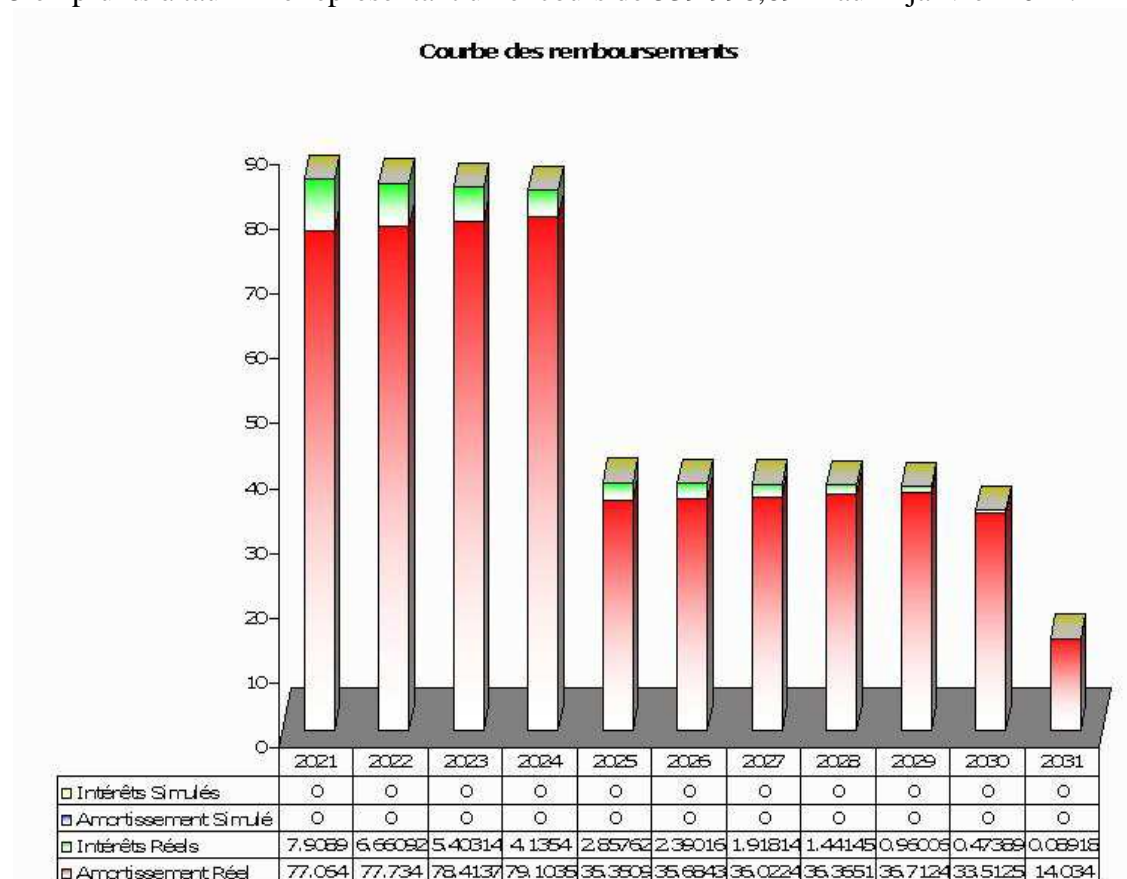
- Subventions façades
- Salle polyvalente : porte de secours, porte entrée latérale, porte local cuisine, réfection des peintures, radiateurs salle des familles
- Périscolaire : isolation phonique
- Isolation d'un logement communal

Une volonté de garantir le respect des biens et des personnes :

- Vidéo protection
- Défibrillateurs
- Totem distributeur gel hydro alcoolique
- Réfection cour école élémentaire

7. Focus sur l'encours de dette

5 emprunts à taux fixe représentant un encours de 539 996,69 € au 1^{er} janvier 2021.



Encours au 1 ^{er} janvier 2021	Annuité en capital	Annuité en intérêts
539 996,69 €	77 063,98 €	7 908,90 €